

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE

La Revue Canadienne

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUR, RÉDACTEUR EN CHEF.

ON S'ABONNE: A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

Education.

Industrie.

Progres.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance) Abonnement au Journal... PRIX DES ANNONCES.

MAISONS &c. A LOUER.

MAISONS ET MAGASINS A Louer. UNE Maison, avantageusement située pour le commerce, au coin des Rues DORCHESTER et DURHAM, avec un Hanger et Cour spacieuse.

A LOUER. LE Magasin voisin du coin des Rues St. Paul et St. Gabriel. Ce Magasin convient surtout à un cordonnier ayant toujours été occupé comme boutique de cordonniers depuis longtemps.

Maison et Magasin A LOUER. Le Magasin voisin du sousigné avec comptoir, Tablettes et Tuyaux au Gaz.

LA MAISON faisant front sur la rue St. Jean en arrière du Magasin ci-dessus, avec une bonne cave et les Tuyaux pour l'eau. Le bas est convenable pour une office ou Magasin.

UNE MAISON et VOUTE avec ses dépendances située dans la rue Notre-Dame, voisine de la Propriété de François Perrin Eer.

UNE MAISON et Dépendances à Deux et Trois étages, située dans la rue St. Charles, voisine de la propriété occupée par M. Mack.

DEUX maisons situées Rue St. Joseph (Faubourg St. Joseph) pour une petite famille avec un jardin à chaque glacière écurie &c.

PLACE SAINT-ANTOINE. LA MAISON et ses dépendances le No. 4 de cette place, possession au PREMIER MAI prochain.

LA Maison en briques à deux étages faisant les coins des rues St. Henry et St. Maurice. Cette place est une des meilleures de ce canton pour le commerce.

TROIS LOGEMENTS et un MAGASIN en briques à l'encadrement du Quarré Papineau, avec Cave, Cour, Ecurie, Remise, &c., dans le meilleur ordre possible.

Et Possession donnée au 1er Mai prochain, QUATRE de ces superbes MAISONS en PRIXAZ de TAILLE, situées à Beaver Hall Terrace.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des rues St. Catherine et St. Dominique.

LA MAISON et la VOUTE à trois étages en Pierre de Taille, faisant l'encadrement des rues St. Paul et St. Joseph.

UNE MAISON en Bois située en la rue St. Louis ayant quatre appartements au premier étage, chambre dans les mansardes et cuisine dans la cave.

UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal.

UN Superbe terrain situé au faubourg St. Antoine de cette Ville, de 55 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a depuis la Rue St. Antoine, où il est borné en front, jusqu'à la Rue St. Janvier.

UN Superbe terrain situé au faubourg St. Antoine de cette Ville, de 55 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a depuis la Rue St. Antoine, où il est borné en front, jusqu'à la Rue St. Janvier.

ANALYSE Du Traité d'Economie Politique de J. B. Say. LIVRE SECOND. DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES. CHAPITRE CINQ Comment les revenus se distribuent dans la société.

La raison qui détermine la valeur des choses, et qui agissent de la manière indiquée dans les chapitres précédents s'applique indifféremment à toutes les choses qui ont une valeur, même aux plus fugitives; elles s'appliquent par conséquent aux services productifs que rendent l'industrie, les capitaux et les terres dans l'acte de la production.

D'un autre côté, les agents de la production, hommes et choses, terres, capitaux ou gens industriels; s'offrent à des fins, suivant divers motifs auxquels nous remontons dans les chapitres qui suivent, et forment ainsi l'autre base de la valeur qui s'établit pour ces mêmes services.

Chaque produit achevé paie, par la valeur qu'il acquies, la totalité des services qui ont concouru à sa création. Plusieurs de ces services ont été acquies sans l'achèvement du produit, et il a fallu que quelqu'un en fit l'avance; d'autres ont été acquies après l'achèvement du produit et sa vente; dans tous les cas; ils l'ont été avec la valeur du prêt.

Veut-on un exemple de la manière dont la valeur d'un produit se distribue entre tout ceux qui ont concouru à sa production? qu'on observe *Voyez la Revue, Vol. 1er. Nos. 9. 13. 16. 22. 23. 28 et 32; vol. 2e. Nos. 2. 6. 9. 113; vol. 3e. Nos. 4. 5. 2bis. 10. 15. 19. 70. 73. 88. 9. 91. 92. 93. 97. 110.

une montre; qu'on suive, depuis l'origine, la manière dont on s'est procuré ses moindres parties; et comment leur valeur a été acquies entre les mains d'une foule de producteurs.

On verra d'abord que l'or, le cuivre et l'acier qui entrent dans sa composition, ont été achetés à des exploitateurs de mines, qui ont trouvé dans ce produit le salaire de leur industrie, l'intérêt de leurs capitaux, le revenu foncier de leur mine.

Il n'est point nécessaire que le produit ait été achevé, pour que plusieurs de ses producteurs aient pu retirer l'équivalent de la portion de valeur qu'ils y ont ajoutée; ils l'ont même consommée, dans bien des cas, longtemps avant que le produit fût parvenu à son terme.

Tous les revenus de la société se distribuent de cette même façon. La portion de la valeur produite que retire par là le propriétaire foncier, s'appelle profit du fond de terre; quelquefois il abandonne ce profit à un fermier moyennant un fermage.

La portion retirée par le capitaliste, par celui qui a fait des avances, quelque petites et quelque courtes qu'elles aient été, s'appelle profit du capital. Lorsqu'il ne fait pas valoir par lui-même son capital, il retire, sous le nom d'intérêt, le profit que ce capital est capable de rendre.

tres sont des entrepreneurs qui achètent et consomment les services productifs; et sont remboursés par la vente des produits, ou des portions de produits, qu'ils ont entrepris de créer à leurs frais et à leur profit.

Chacun prend ainsi sa part des valeurs produites, et cette part fait son revenu. Les uns reçoivent ce revenu par parcelles, et le consomment à mesure. C'est le plus grand nombre; presque toute la classe ouvrière est dans ce cas.

C'est de cette manière que la valeur entière des produits se distribue dans la société. Je dis leur valeur toute entière; car si moi-même profitais à l'égard d'une portion de la valeur du produit auquel j'ai concouru, le surplus composé le profit de mes co-producteurs.

On ne peut concevoir aucune portion de la valeur de ce drap, qui n'ait servi à payer un revenu. Sa valeur tout entière a été employée.

On voit par là que ce mot produit ne peut s'appliquer qu'aux revenus de chaque entrepreneur particulier, mais que le revenu de tous les particuliers pris ensemble, ou de la société, est égal au produit brut résultant des terres, des capitaux et de l'industrie de la nation.

Montréal 8 mars 1847.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

UN SOUVENIR DE SEMINAIRE.

J'ai connu un séminaire d'Issy un jeune abbé que je ne désignerais que par son surnom, Adrien; sa famille est de Compiègne; aujourd'hui elle habite Paris; elle est dans l'aisance et jouit d'une bonne réputation de voisinage.

si, cette grande ville nous dérobe ses maisons, ses palais, ses rues; nous ne voyons d'elle que ses clochers et ses dômes saints; laissez-vous prendre à cet artifice de la cité criminelle; entrez, vous trouverez sous vos pieds tant d'embûches et de fange, que vous n'aurez plus loisir de regarder là-haut et de songer à Dieu.

magnifiques souvenirs, et l'entretien de leurs nobles histoires à jamais teintes. Sans doute, l'imagination mystique d'Adrien était fort éloignée de toutes les pensées profanes qui se encoire attachées au château de Louis XIV; eh bien! le jeune séminariste entendit tout à coup comme une voix de tentation qui murmurait à son oreille les noms de Fontanges et de La Vallière.

semblaient se fondre dans sa bouche en rosée amère. Les arbres de Versailles, avec leurs claires harmonies, la chute des gerbes dans le cristal sonore des bassins, les roulades lascives des rossignols, remplissaient les hosquies d'éclatantes syllabes; toutes ces voix mêlées semblaient nommer Fontanges, Montbazou, La Vallière, Maintenon, Montespan; et dans les éclaircies du parc, les statues, voilées d'ombres flottantes, ou colorées de rayons, apparaissaient de loin avec des formes qui répondaient à ces gracieux noms de femmes; on aurait cru voir, sur des piédestaux, ces amantes royales, tout à coup divinisées, recevant sur leurs autels l'encens et les fleurs dans le lieu même où elles avaient tant vécu, tant gémi, tant aimé.

vous demande pardon si j'ai interrompu vos méditations pieuses. Adrien fit un effort pour trouver quelque chose qui ressemblât à une réponse. — Non, Madame... Je vous remercie beaucoup. En effet, je cherchais les séminaristes, je ne connais pas bien ce parc, et... — Vous êtes Sulpicien, sans doute dit la dame. — Oui, Madame, Sulpicien; nous sommes venus nous promener à Versailles. La promenade est un peu longue, dit l'autre dame avec un sourire céleste. Adrien ferma les yeux, s'inclina profondément, et partit sans pouvoir même balbutier les formules d'usage.

LOIS DE NAVIGATION

Un aperçu du débat qui eut lieu dans la Chambre des Communes, le 31 ultimo, doit, il nous semble, convaincre les plus incrédules que le sort des lois de Navigation anglaise est fixé. Il est impossible, il n'est pas même probable, que ce grand ouvrage ne soit pas achevé pendant la présente année. La presse d'autres affaires—le désir d'éviter, autant que possible, dans cette session, la dernière du parlement actuel, l'agitation de questions sur lesquelles il pourrait exister une différence d'opinion dans la chambre—le désir que ressentent naturellement les ministres d'être témoins de l'effet qu'aura sur les intérêts mercantiles la suspension temporaire et partielle de ces lois—toutes ces circonstances réunies font peut-être que ce changement n'aura pas lieu cette année, mais à moins qu'il n'y ait—ce qui est fort invraisemblable,—dans une autre session, un changement dans la position des partis qui fasse dominer les protectionnistes dans les conseils de la nation, on ne peut s'attendre que ces lois continuent plus longtemps à être en existence.

Le débat auquel nous avons déjà fait allusion montre clairement que les membres du grand parti qui a lutté avec tant de succès pour soulager le pays des entraves qui pesaient sur son commerce, se sont encore unis, et sont déterminés à braver le monopole du propriétaire de vaisseaux, et toutes les énergies vont être employées pour cette fin. Le ministre, autant que nous pouvons en juger, ne paraît pas non plus n'être pas disposé à obéir à leur influence. Ni lui, ni aucun de ses collègues, n'ont prononcé un seul mot en faveur de ces lois, qui tout dernièrement étaient encore presque universellement considérées comme un monument éternel de la sagesse de nos ancêtres; il s'excuse même en alléguant les difficultés qu'il aurait rencontrées, de ne les avoir pas abrogées tout-à-fait, au lieu de les suspendre simplement.

Nous croyons de notre devoir de mettre encore ce sujet devant nos lecteurs, parce que, lorsque nous avons commencé à agiter le rappel ou la modification des lois de Navigation, nous avons été, à plusieurs reprises, par le canal de l'organe du Gouvernement, informé que nos demandes et celles du Bureau du Commerce de Montréal, étaient "déplacées," "déraisonnables et absurdes" et que le "rappel de l'Union et des lois de Navigation devait être mis dans la même catégorie." Plusieurs personnes, nous le savons furent influencées par ces déclarations emphatiques—venant d'une plume qui alors était très estimée par le public commercial—et pensèrent bonnement que toutes les représentations que la colonie pourrait faire à ce sujet, seraient inutiles. Mais nous sommes qu'elles sont maintenant démenties.

Les extraits suivants des discours de la Chambre des communes, mettront nos lecteurs en possession des opinions des membres du parti du free-trade :

M. EWART dit qu'il voudrait appliquer les doctrines du free-trade non seulement à l'importation des céréales, mais aux lois de Navigation, qui pesaient lourdement sur le commerce, fardeau imposé dans un temps de barbarie, et qui ne peut convenir à un siècle civilisé. Elles étaient aussi anciennes que les jours d'Henry VII, et elles avaient été adoptées par le protecteur; mais elles ne convenaient pas au temps présent.—Il voterait pour la suspension temporaire de ces restrictions et il regretterait même qu'elle ne fut que temporaire.

M. HUME dit, que, par rapport aux lois de navigation il s'attendait certainement à une exposition plus libérale de la part du ministère. Il était tout à fait impossible à celui qui lisait les procédés des citoyens de Montréal et des autres colonies à ce sujet, de croire que le gouvernement pourrait longtemps maintenir l'autorité de

la mère patrie sur quelques-unes de ces colonies, si elle les privait, comme elles étaient privées maintenant par les dispositions restrictives des lois de navigation, des moyens nécessaires au transit libre et prompt de leurs produits sur le marché anglais. On avait été aux Colonies ce qu'on considérait comme une protection, et le moins que nous pouvions faire maintenant pour elles, c'était de les mettre en état d'exporter leurs produits sur nos marchés, moyennant un transport peu coûteux. Il pensait que cette question était digne d'occuper l'attention du gouvernement et de la chambre.

M. ROEBUCK dit que le noble lord devrait considérer que c'est le fret trop élevé qui empêche l'importation des céréales. Qu'est-ce qui empêche d'importer à bon marché? les lois de navigation. Il était clair que le moyen d'effectuer cet objet était d'abolir les lois de navigation.

SIR C. NAPIER dit qu'il était parfaitement persuadé que si les lois de navigation étaient entièrement abolies, il y aurait beaucoup plus d'efforts et d'entreprise chez les marchands, qu'il n'y en a à présent. Il pourrait dire aussi que les marins de ce pays auraient plus de protection, seraient mieux payés et mieux traités, de même que nous pourrions construire de meilleurs vaisseaux que nous n'en avons actuellement. Il espérait que le noble lord viendrait bientôt avec un bill pour abolir entièrement les lois de navigation, et qu'elles ne seraient jamais rétablies.

Ces sentiments furent appuyés par des observations de la part de M. Bright, et M. Brown, marchand bien connu de Liverpool, et du nouveau membre pour South Lancashire, et bien faiblement contredits par quelques-uns des protectionnistes, à l'exception de lord George Bentinck qui défendit hardiment les principes des lois de navigation et censura les ministres de Sa Majesté, pour avoir suivi les doctrines des économistes. S'il eût été ministre, il proclamait qu'il aurait suivi une conduite toute différente: il aurait perdu tous les économistes avec les accepteurs et les regrattiers qui tiennent leurs articles à des prix trop élevés. Avec de tels avocats, nous pouvons en toute sûreté prédire la prompte abolition des lois de navigation.

Dans une affaire d'une importance aussi vitale pour la colonie que le rappel des lois de navigation et l'ouverture du St. Laurent aux vaisseaux étrangers, il ne serait pas bon d'être trop confiant, et, espérons qu'avant peu il y aura quelque manifestation décidée dans toute la province—que l'on fera connaître cette opinion à notre législature—et que notre législature pressera ces incursions auprès du parlement anglais. Si l'on adopte cette démarche, nous sommes assurés d'obtenir la victoire: ainsi les moyens de succès sont entre nos mains.

En faisant appel au parlement britannique pour la concession que nous demandons, nous avons certainement des réclamations qui seront regardées comme possédant un grand poids. Notre dessein n'est pas de les établir de nouveau et d'arguer la question générale, avec laquelle ceux qui ont lu nos colonnes doivent être familiarisés, mais en outre, les motifs particuliers sur lesquels nous appuyons spécialement, sont la cessation soudaine de la protection sur laquelle nous avons toute raison de calculer pour le temps spécifié par l'acte passé dans la dernière session du parlement impérial. Qu'on ne comprenne pas que nous ayons l'intention de censurer la conduite du parlement anglais en suspendant cet acte: Loin de là, nous devons, de concert avec nos sujets britanniques, non seulement acquiescer, mais même y applaudir. Mais nous ne pouvons fermer nos yeux sur le fait que, si l'on ne nous accorde pas ces demandes, notre commerce est dans un grand danger—une grande partie de nos produits, et la principale partie de ceux des Etats-Unis, qui, sous un système parfaitement libre passeraient à travers nos eaux, seront envoyés par les canaux des Etats-Unis à New-

York. Tout le monde sait que l'année dernière, si ce n'eût été des obstacles qui existaient alors, une grande partie des produits du Canada aurait été transportés par cette dernière route au lieu de l'être par le St. Laurent, et des circonstances semblables pourrnt fort bien arriver lorsqu'il n'existera aucun autre empêchement légal. Il serait difficile d'exagérer le tort que notre pays aura à souffrir, si nos canaux deviennent hors d'état de lutter avec ceux de nos voisins: et quoique nous soyons persuadés qu'avec la liberté pleine que nous demandons, nous pourrions résister, nous ne sommes pas également rassurés si nos restrictions sont entravées par des fardeaux et des restrictions de toutes sortes. Tous ceux qui ont étudié le sujet admettent que nous ne devons pas épargner à nos rivaux même le plus léger avantage, et que dans la lutte que nous avons à soutenir, la partie au moins devrait être égale. C'est le devoir du gouvernement et de tous ceux qui sont intéressés au bien-être futur de cette province, et nous assurons cela.—Traduit de l'Economist.—(Minerve.)

LA PROCAINE MALLE ANGLAISE, Par le Steamer de Boston du 1er d'Avril 1847 SERA CLOSE AU Bureau de Poste de Montréal, LE 27 DU COURANT A 7 HEURES P. M. Les journaux doivent être livrés à 5 heures.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 12 MARS 1847.

LE GOUVERNEMENT DES COLONIES.

Le gouvernement des colonies devient de plus en plus l'objet de l'attention générale en Angleterre. On commence à étudier avec intérêt leur histoire, leur situation, leurs besoins; afin de pouvoir régler leur gouvernement à venir, sur les besoins de l'époque et les exigences de leurs positions. Les opinions exprimées dernièrement par la presse anglaise ce sujet sont marquées d'un cachet de libéralisme politique, qui ne peut que réjouir tous les hommes bien pensants des colonies. Elles consistent étrangement avec les vieilles maximes gouvernementales qui ont tant retardé les progrès des pays dépendants de l'Angleterre, et aussi avec les notions absurdes d'absolutisme et d'arbitraire, que la plupart des journaux anglais et du Canada continuent de vouloir propager, en dépit des progrès de la saine raison et contre les vrais intérêts et des colonies et de la métropole elle-même.

L'article suivant traduit du Times de Londres, est la preuve de ce que nous avançons aujourd'hui. Le grand journal métropolitain, l'organe, nous pourrions dire, infaillible de l'opinion publique en Angleterre, parle du gouvernement des colonies, en des termes qui, certainement, doivent paraître peu orthodoxes à des journaux comme la Gazette de Montréal, le Times et le Morning Courier de cette ville.

Le Times de Londres réclame pour les colonies la même liberté politique et commerciale dont jouit le peuple anglais; c'est selon ce journal, un droit inhérent à la qualité de sujet anglais et qu'on ne peut lui refuser nulle part et en aucun temps.

Mais lisez l'article:

"Parmi les axiomes que le ci-devant premier ministre s'est contenté de prononcer mais qu'il n'a jamais voulu mettre en pratique, aucun fut plus vrai, et n'a autant de valeur théorique que celui-ci: "Que toutes les colonies doivent être traitées comme si elles étaient parties intégrantes de l'empire." Comme une simple maxime, elle dénote un merveilleux progrès dans la science de gouverner depuis le jour, où le plus éloquent des orateurs et le plus patriotique des ministres anglais, déclarait emphatiquement que la gloire et la puissance de l'Angleterre serait fabriquée si une de ses colonies se permettait d'éteindre un fer à cheval sans sa permission. Mais si admirable que puisse être cet axiome, envisagé sous ce point de vue, ne doit-il pas nous inspirer un profond regret, quand nous réfléchissons que l'esprit de libéralisme qu'il respire, n'a jamais été introduit dans le corps malade de notre politique coloniale. De grands mots ne sont qu'une pauvre compensation pour des privations réelles; et entendre dire par des membres distingués du parlement anglais que les colonies sont parties intégrantes de l'empire, est un dédommagement bien peu satisfaisant pour la négligence et l'isolement auxquels on condamne la majorité des colons. S'ils sont parties intégrantes de l'empire, ils ont droit au moins à cette attention polie qu'on n'oserait refuser aux pétitions d'aucun comte anglais ou aux représentations d'aucune baronnie irlandaise. Ils ont droit à une abolition totale et immédiate de ces griefs factieux, absurdes et vexatoires, qui étouffent leur commerce et leur industrie, d'autant plus que le poids des restrictions commerciales est tombé des épaules de la mère-patrie.

Ils ont droit en outre, à l'honneur d'être gouvernés par des hommes de capacité, d'expérience et de sagacité, au lieu d'être le jouet des caprices de gouverneurs hautains et vaniteux et la victime des expériences d'hommes ignorants et incapables. Enfin ils peuvent réclamer comme un droit l'établissement d'une connexion plus immédiate, des communications plus intimes entr'eux et l'Angleterre que celles qu'ils ont aujourd'hui à travers le bureau colonial de Downing street.

Nous devons considérer nos colonies sous deux points de vue: 1e comme des pays déjà en partie établis; 2e comme devant recevoir dans l'avenir de nombreux sujets d'Angleterre. Sous les deux points de vue, elles sont d'une grande importance, sous le second surtout. Mais de quelque manière que nous les considérons, c'est un devoir impérieux pour nous d'écouter leurs représentations et de redresser leurs griefs. Les colons nés dans l'Australie et le Canada ont hérité de leurs ancêtres des mêmes notions d'indépendance et d'ambition qui distinguent leurs co-sujets d'Angleterre. La distance ou le climat n'ont pas du tout altéré ou diminué cet esprit d'entreprise et de patient travail des premiers habitants qui ont abattu les forêts vierges de l'Amérique et lancé sur ses lacs et ses rivières, leurs voiles embarcations. Pour eux, comme pour nous, une dépendance ignoble et inactive est intolérable. Ils ne repoussent pas la souveraineté de la Grande-Bretagne. Ils sont orgueilleux de leur titre de sujets anglais; mais ils sont mécontents d'une connexion qui leur offre la dépendance, sans ses avantages, et qui, tandis qu'elle les décore du non d'anglais leur refuse les droits et le même champ d'avenir et de prospérité dont jouissent les habitants de l'Angleterre. Ce sentiment sera sans doute partagé par cette grande foule d'hommes que l'état social en Europe, ou un esprit aventureux pousse vers les rivages du nouveau-monde. L'ardeur allumée dans les débats politiques et dans les spéculations commerciales d'une nation libre et opulente, l'amour de la liberté et de la franche discussion, le désespoir résultant d'abus découverts et mis au jour, de représentations dédai-

gnées, de commerce refoulé et étouffé; toutes ces circonstances se réunissent pour peupler nos provinces éloignées d'une race d'hommes pleins d'énergie et d'activité, que l'esprit de conciliation et de bon gouvernement peut faire des sujets loyaux et pleins d'attachement, mais que la négligence arbitraire et la maladministration peut tourner en mécontents et en rebelles déterminés. L'alternative est peut-être plus sérieuse qu'on ne le pense. On dit assez communément qu'un jour ou autre les colonies devront être indépendantes de l'Angleterre, et qu'il importerait peu quand ce jour viendra. Nous croyons, nous, qu'il importe beaucoup. Nous croyons que l'addition d'une autre puissance maritime à ceux qui existent déjà, ou l'annexion d'un vaste district maritime à une puissance qui est déjà grande et qui grandit chaque jour, n'est pas une chose qu'on doit regarder sans terreur. Quelques-unes de ces puissances peuvent être les espérances d'autres, nous n'anticipons pas avec une parfaite assurance l'arrivée de l'époque quand le blé, le coton et la toile cimenteront les extrémités de la terre par une paix indissoluble.

Nous croyons que pour des générations à venir, la nation qui pourra dicter ses propres termes, jouira de la paix la plus certaine; et que la nation qui sera la plus puissante, sera celle qui aura le plus grand nombre d'hommes et de vaisseaux, et la plus grande étendue de rivages maritimes sous sa domination. Pour cette raison, entr'autres, nous regretterions de voir hâter l'époque qui doit donner les évènements et les ports du Canada, de la Nouvelle-Hébrides et les bancs de Terre-Neuve, à une république ennemie ou à une fédération rebelle.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les rumeurs continuent. Rien cependant n'a encore transpiré. C'est tout de même un singulier état de choses que le présent; des ministres qui retiennent leurs places, quand elles ont été offertes à d'autres personnes, et qui chaque année, à la veille de rencontrer le Parlement cherchent à replâtrer le cabinet, et à radouber le vaisseau pour le quart-d'heure, pour le laisser ensuite battre la lame, tout le reste du temps.

Ce que nous déplorons le plus dans tout cela, c'est le désespoir et la méfiance que ce système inconstitutionnel tend à jeter dans l'esprit public. Comment! nous touchons à l'ouverture des chambres; les représentants du peuple vont être appelés de toutes les parties du pays pour examiner et discuter les mesures que les ministres responsables doivent soumettre au Parlement.

Les besoins de nos populations sont nombreux, et la Session Parlementaire, si courte qu'elle soit, entraîne de grandes dépenses à la Province. Que font nos ministres? Que font ceux qui sont largement rétribués par le peuple Canadien pour travailler à améliorer sa condition et soigner ses intérêts? Ce qu'ils font? Nous avons honte de le penser, nous rougissons de le dire. Ils travaillent à leur intérêt personnel. Il est à peu près notoire, que nos ministres actuels, au lieu de préparer des mesures d'intérêt public pour la prochaine Session, s'occupent entr'eux d'un misérable trafic d'emplois, à se placer permanemment dans quelques grands offices, et à se débarrasser ainsi de la responsabilité de leurs actes. Qu'ils y prennent garde! la responsabilité les poursuivra jusque dans ces positions permanentes et indépendantes qu'ils veulent se faire. Les principes constitutionnels ne sauraient sanctionner des choses aussi contraires à la justice et à l'honneur national.

Les ministres doivent porter jusqu'à la fin la responsabilité de leurs actes et quand ils ont tellement outragé l'opinion publique, violé les principes constitutionnels, négligé les intérêts du peuple, qu'une chute imminente les menace, certainement ils n'ont aucun droit d'importantes offices dans l'Etat. Autrement la moralité et l'honneur qu'on doit s'efforcer de conserver dans l'atmosphère politique, ne sont plus que de vains mots.

La politique elle-même n'est plus qu'une arène ou la grande et l'intrigue lutteront sans pudeur et sans frein. Pourquoi ne ferait-on pas ici ce que l'on fait en Angleterre? verrait-on là

paru derrière les boulingrins; il la perdait et la retrouvait selon les caprices des allées; enfin le massif du bosquet se ferma sur elle, et ne permit plus aux éclaircies de laisser luire un seul pli de la robe blanche aux yeux du pauvre Adrien.

Ce furent les séminaristes qui rejoignirent Adrien; un de ses amis intimes l'aperçut assis sous un arbre, les yeux fixes et tournés vers le bosquet où la jeune sœur s'était évanouie.

Nous te cherchons, Adrien, lui dit-il; depuis deux heures, je soutiens thèse contre ces messieurs; nous jouons à la Sorbonne; tu nous as manqué, toi qui est le grand casuiste de la maison. Tu sauras qu'on m'a traité d'hérétique; nous discutons sur la grâce; j'ai soutenu, moi, que l'homme ne péchait que par insuffisance de la grâce; je pense que si la grâce était suffisante, l'homme ne pécherait jamais. Suis-je hérétique, Adrien?

Les séminaristes entourèrent Adrien; il était pâle comme un cadavre.

Messieurs, leur dit-il, si vous le permettez, nous parlerons de cela un autre jour; je me trouve mal...

Il n'eut pas besoin d'ajouter d'autre excuse pour se dispenser de soutenir thèse sur la grâce suffisante: son état de faiblesse était visible; on lui prodigua ces soins affectueux et fraternels qu'on trouve dans la vie du séminaire. Mais lui, cette fois, rougissait de eos soins, parce que la cause secrète qui les avait rendus nécessaires était une cause criminelle; il se vit contraint de mentir à Dieu et à ses frères; il leur dit qu'un passage subit de la chaleur au frais des arbres l'avait incommodé, qu'un peu de repos et la prière lui rendraient ses forces indubitablement. On trouva tout cela naturel: une voiture fut appelée; deux séminaristes y montèrent avec lui, on reprit la route de Paris.

La nuit qui suivit cette journée n'eut pas une heure de sommeil à donner au pauvre Adrien;

après les exercices du soir, il était resté en prière dans la chapelle; là, un peu de calme lui était revenu au cœur: le parfum mystique de l'encens et de la cire éteinte, la clarté religieuse de la lampe du tabernacle, les images des deux chérubins voilés de leurs ailes, le tableau vénéré de Saint Louis de Gonzague, tout dans cette chapelle le ramenait à des émotions qui lui étaient chères, à de séréphiques souvenirs qui lui rafraîchissaient le sang. Après, il revit le dortoir où il s'était endormi tant de fois de ce sommeil tranquille que Dieu donne au chevet du juste; mais, cette nuit, Dieu semblait avoir abandonné Adrien. A peine le jeune séminariste fermait-il la paupière, qu'il était secoué brusquement sur son lit par une voix douce comme celle d'un ange, et cette voix, hélas! ne descendait pas du ciel; il priait, et ne priait que des lèvres; il collait son visage sur son chevet pour absorber toutes ses pensées en Dieu, dans une attitude de méditation qui lui était habituelle; alors il entrevoyait un horizon immense, sombre, inconnu, où tourbillonnaient des flois d'étincelles; le jour semblait se glisser par degrés sur ce fond de tableau noir comme la nuit.

Sur des vapeurs indécises comme celle de l'aube, sous des ombres transparentes comme le feuillage des acacias, flottait une image aérienne, un visage rose avec des cheveux blonds et des regards d'azur; puis la vision s'évanouit, l'horizon reprenait sa première teinte, des myriades de pâles étincelles tournoyaient encore dans l'infini. C'était la vision du délire; la prière était un œuvre morte, le sommeil ne venait pas.

Une semaine s'écoula avec des jours et des nuits troubles par les mêmes fantômes. Le jeudi ramena la promenade. Adrien revit le parc de Versailles; il s'écarta, comme la première fois, de ses amis; il s'assit dans l'allée de Trianon avec l'attitude désuivée d'un homme qui attend. Rien ne parut. Le gazon était doux, l'air

enivrant, la lumière teine; mais tout ce paysage lui semblait pâle et mort.

Son habit lui imposa trop de ménagement et de réserve pour qu'il fit se hasarder à questionner les personnes qui tournaient de ces petites formes, éparées dans l'hois, et qui paraissaient au fait des localités et es habitudes des promeneurs; car Adrien s'était d'abord abandonné à l'idée que les deux dames avaient leur domicile dans le parc, ou du moins qu'elles habitaient Versailles, et cette supposition, caressée avec complaisance, équivalait maintenant à une certitude. Il parcourut les longues allées, il fouilla le parc dans tous ses reons, dans tous ses massifs les plus secrets; il visita les deux Trianon, au pas de course; les galeries en étaient désertes, et l'introduit qui en explique les tableaux avait peine à suivre Adrien, car il n'écouait pas et ne regardait pas; il glissait sur le parquet poli. En sortant sur la terrasse, Adrien entendit une voix qui dit: Ce pauvre prêtre est fou. Le rouge lui monta au visage; il composa soudainement sa démarche, et se retourna vers celui qui avait parlé, il dit avec beaucoup de douceur: "J'en ai pas l'honneur d'être prêtre; je ne suis qu'à simple tourneur."

Une sorte de désespoir s'empara du pauvre Adrien; il avait donc hni, aux yeux du monde, les secrets orages de son cœur; il avait livré sa soutane à l'insulte du passant; son intérieur était donc découvert! sa passion était écrite sur son visage. De quel front oserait-il maintenant se présenter devant ses supérieurs, et mentir; car ce n'est pas seulement la parole double qui fait le mensonge; le visage muet ment aussi lorsqu'il pond une expression contraire à l'état de l'âme et du cœur.

Ce jour-là, après le repas du soir au séminaire, le supérieur prit familièrement le bras d'Adrien, et l'entraîna dans cette petite allée du jardin qui aboutit à un fontaine.

C'est donc jeudi prochain, mon cher enfant, lui dit-il, que vous entrez dans les ordres sacrés. Je vois, avec une grande joie, que vous avez, depuis quelque temps, cette gravité, cette tenue décente qu'exige votre sainte profession. Je vous observe beaucoup, Adrien, parce que je vous aime, et je vous félicite sincèrement d'avoir quitté ces allures de dissipation que vous portiez même dans le lieu saint. Ce n'est pas que j'aperçusse sous ces dehors un peu évaporés, quelque arrière-pensée mondaine; mais, croyez-moi, le reflet d'une pensée pieuse sied mieux au visage du lévite qu'une souris folâtre, tout innocent qu'il soit.

Le supérieur s'aperçut que des larmes coulaient sur les joues d'Adrien, et il ajouta:

Ce n'est pas un reproche que je vous fais, mon cher enfant. Votre vie passée, quoique un peu étourdie, est pure; personne ne le sait mieux que moi, qui ai reçu tous vos aveux aux sacres tribunaux. En vous louant de vos résolutions présentes, ne croyez pas que j'incrimine votre conduite passée. Je ne vois, dans ce changement qui s'est opéré en vous, qu'une bonne inspiration venue d'en haut. Vous touchez à cette époque de la vie où vous devez vous dépouiller de ce qui reste en vous du levain du vieil homme; vous aller donner à Dieu, sans retour, votre âme et votre corps; vous avez dignement compris votre nouvelle position, vos nouveaux devoirs; j'en rends grâce à Dieu, pour vous et pour moi; ne pleurez pas, Adrien; vous êtes pur devant les hommes et devant Dieu. Adrien embrassa le supérieur, et se dirigea vers la chapelle du parc, en évitant avec soin toute autre rencontre, parce qu'il n'avait à échanger aucune parole qui fût digne de ses chefs, de ses amis, et de la sainteté du lieu.

Malgré toutes ces précautions, il fut abordé par un joyeux condisciple au retour de la chapelle.

A-tu reçu tes ornements de Paris? demanda-t-il vivement à Adrien.

Pas encore, répondit Adrien avec hésitation.

Mais qu'attendent-ils donc pour te les envoyer? Il faut écrire demain à l'économe de St. Sulpice; moi j'ai reçu les miens; ils sont superbes, trop beaux peut-être, pour un sous-diacre. Viens de les essayer; ma soutane me gêne un peu sous le bras; le drap est magnifique: je voulais la renvoyer à Paris pour faire corriger ce défaut; mais nous n'avons pas de temps à perdre; je souffrirai un peu pendant la cérémonie. Sais-tu qu'elle sera longue la cérémonie! On ordonna vingt-deux sous-diacres, quatorze diacres, dix-huit prêtres. C'est mon seigneur qui officie. Tu ne connais pas mon étole?

Ton étole? non. Superbe, et toute en soie blanche; je te la montrerai demain au jour. C'est ma sœur qui l'a brodée.

Tu as une sœur?

Comment!...

Ah! oui, tu as une sœur; c'est juste, je l'avais oubliée.

Que tu es heureux, toi, Adrien, tu oublies tout ce qui appartient au monde; tu ne songes qu'à Dieu; tu n'auras pas de peine à prononcer tes vœux; n'est-ce pas, dis?

Oh! grâce à Dieu, j'espère que... Et toi, regrettes-tu quelque chose dans ce monde que tu quittes jeudi prochain?

Moi, Adrien... que te dirai-je?... je ne sais pas...

Tu regrettes quelque chose, tu n'est pas sincère envers moi; voyons, parle...

Pas si haut! on peut nous écouter... Mon Dieu! comme tu me regardes, Adrien!

Voyons, voyons, parle-moi, parle-moi, que regrettes-tu?

un cabinet tombant en ruine s'occuper de pourvoir ses membres d'emplois importants et lucratifs... s'il l'osait, l'indignation publique en aurait bien vite fait justice.

NOUVELLES.—FAITS DIVERS. VARIETES.

UN HOMME NOYÉ SUR LE BASSIN DE CHAMBLAY.—Un cultivateur de St. Césaire du nom d'Evans s'en retournait samedi dernier de Montréal; il conduisait deux chevaux. Arrivé au bassin de Chamblay, il prit la traversée d'en haut, quoiqu'on lui fit remarquer qu'elle était dangereuse; arrivé devant une ouverture dans la glace, ses chevaux s'arrêtèrent; mais il les fouetta et s'engouffra avec eux dans le gouffre pour ne plus reparaitre.

Vendredi, le 5 mars courant, après un long examen, subi avec succès, devant MM. les juges Badgley et McCorl, Eusebe Beaubien, écrit, de Nicolet, a été admis à la profession de Notaire. M. Beaubien a fait sa célébration à St. Benoît, sous MM. Girouard et Le Maire. MM. Jobin et Lacoste ont été ses examinateurs.

Guillaume Lemaitre, écuyer, a été admis à pratiquer comme avocat, dans le Bas-Canada, après un examen subi devant leurs honneurs MM. les juges Guy et Badgley.

CANADIENS AU MEXIQUE.—Un correspondant de New-York nous écrit que plusieurs jeunes canadiens ont quitté dernièrement cette ville pour s'en aller au Mexique. Entr'autres noms cités sont un M. Legros dit St. Pierre et un M. Parant fils du docteur Parant de Québec.

COMITÉ DE SECOURS, POUR L'IRLANDE ET L'ECOSSE.

SOUSCRIPTIONS.—M. Roy, £5; Grand vicario Hudson, montant d'une collecte à l'église de St. Pierre, £ 9-3; Major Campbell £3; M. Col. Bruce £10; le capit. Jones, les officiers et le corps des dragons 16-gars de la Reine, Q. L. D. £50; C. S. Cherrier £5; W. Berry £3; G. E. Carlier £5; Jacob De Witt £10; Dr. Beaubien £10; L. H. Lafontaine £7-10; Baron de Longueuil £10; le rev. F. S. Simpson, £5; M. H. H. Kilgaly £10; J. T. Barrett £5; M. Queanell £10; F. A. Larocque £5; A. Pinsonnault £5; George Hall, (Ottawa Hotel) £5; domestiques de ditte. £4-10; John Ostle £6-5; Thos. & Wm. Molson £50; Juge Reid £20; Mad. de Montnach £10; John Donegan £25; D. Berthelet £12-10; Mlle. Berthelet £5; P. L. Panet £3-15.

(Pour la Revue Canadienne.)

M. LE RÉDACTEUR,

En donnant place dans votre journal à ce qui suit, qui m'a été remis par une dame de mes amies, dont l'intelligence et la véracité me sont garant de la vérité du fait, vous oublierez UN DE VOS SOUSCRIPTIONS.

Incident singulier arrivé à Montréal, vers l'an 1766 dans la famille de Mr. de... ancien seigneur de L.

Mademoiselle de L., sa fille, alors âgée de dix-sept ans, d'une beauté remarquable et possédant toutes les qualités de l'esprit et du cœur, mais surtout distinguée par sa piété éclairée, allait tous les jours passer une demi-heure devant St. Sacrement, et choisissait le crépuscule pour être moins distraite à cette heure; et un jour, en l'église parmissable de Montréal en profonde méditation, elle ne s'aperçut pas que l'angelus était sonné; ayant terminée ses prières, et voulant sortir, elle trouva les portes fermées. Que faire? il était impossible pour elle de se faire entendre; sonner les cloches elle n'en avait pas la force: il ne lui restait

— Ecoute! je ne puis faire cette confidence qu'à toi. Tu sais que j'aime passionnément la musique; tu sais que nous exécutions des quatuors, tous les jeudis chez mon cousin, rue du Palais-Fer?

— Oui, oui, après... Eh bien! chez ton cousin, il y avait?

— Il y avait deux autres de mes amis qui sont en Conservatoire, et aujourd'hui j'ai fait la dernière fois ma partie de violoncelle avec eux. Ah! nous avons bien pleuré en nous quittant!

— C'est là tout ce que tu regrettes?

— Eh! n'est-ce pas assez? Enfin, je me suis dit qu'il fallait faire ce sacrifice à Dieu. Jeudi prochain nous devions exécuter la symphonie ca. ut. Ah! que tu es heureux, Adrien!

MARY.

(A continuer.)

Etablissement de Parfumerie, A. NEW YORK. 305 BROADWAY.

SPECIALITÉ de Savon de Toilette, Parfums Comédiques et Articles de Toilette en général. Le plus grand assortiment se trouve chez

MOSS.

(Ci-devant Roussel, 159, Broadway.)

L'établissement a été transporté de 159 à 305, Broadway, où on parle Français, Italien et Espagnol. Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York. Les articles sont tous d'excellente qualité et l'établissement est en tout point de son amour et de son bonheur qui s'étendait. Les arrangements préliminaires étaient faits, et après avoir été reculé deux ou trois fois, le mariage était positivement fixé pour jeudi, le 15 avril 18... Le lundi précédent le jeune monsieur, qui devait recevoir £10,000 de dot le jour de son mariage, et £30,000 après la mort de son beau-père, qui vint à l'âge avancé du vieillard, ne devait pas tarder, eut avec sa jolie fiancée une de ces petites scènes de jaloux qui peuvent arriver aux amoureux les mieux épris l'un de l'autre. C'était à une petite soirée. La jeune miss trouva son fiancé trop galant auprès d'une de ses amies qui avait bien les plus beaux yeux bleus du monde et des tresses de cheveux

châtes à vous faire rêver en dormant. Aux reproches qui lui furent adressés, le jeune monsieur répliqua avec quelque peu d'amertume, et fit à la légère quelques remarques sur un certain petit cousin, dont le supert gilet avait attiré l'admiration générale, et qu'il disait qu'il avait été brodé par la main de la belle hôtelière. Il ajouta même: jeune imprudent! qu'il serait assez tôt pour lui être rigenté lorsqu'il serait marié et qu'il endosserait la culotte un peu trop vite.

ADULTÈRE ET MEURTRE.—M. Dowden, ministre anabaptiste, dans le comté de Spencer, ayant quelque doute sur la fidélité de sa femme, s'absenta dans les premiers jours du mois dernier, après avoir annoncé qu'il allait faire une tournée et prêcher en divers endroits, ce qui devait le tenir éloigné pendant quelque temps; mais dès le soir même, M. Dowden revint chez lui, pénétra dans la maison, alluma une bougie et entra à l'improviste dans sa chambre à coucher où il trouva sa femme à côté d'un étranger dans son propre lit. Celle-ci se voyant surprise, sauta du lit, courut à un bureau sur lequel se trouvait un grand couteau de cuisine, s'en empara et l'enfonça dans le sein de son mari, qui ne lui opposa aucune résistance, déterminé qu'il était, à ce qu'il paraît, à ne pas survivre à la perte de son honneur et de sa tranquillité.

CURIEUX VERDICT.—Un étrange verdict a été rendu en Irlande dans les circonstances suivantes: Une enquête a été récemment faite à Galway, à la maison de travail sur le corps d'un mendiant; le jury a résumé ainsi son opinion: "Nous pensons que le défédé est mort par suite d'épuisement et de la misère causée par le manque des choses nécessaires à la vie; et comme lord John Russell, chef du gouvernement de Sa Majesté, et sir Randolph Routh, en ne prenant pas les mesures nécessaires pour prévenir la famine et sauver l'Irlande de la situation vraiment déplorable dans laquelle elle se trouve maintenant, ont contribué à l'épuisement du peuple irlandais, nous pensons que le dit lord John Russell et le dit sir Randolph sont coupables de meurtre volontaire sur la personne du défédé."

UN SERMON DU PÈPE.—Nous avons dit que Pie IX, avait prêché dernièrement à Rome. Voici comment ce lieu cet incident fort rare dans l'histoire, car depuis 300 ans on n'avait pas vu à Rome un pape monter en chaire. Le 13 janvier, il y avait des sermons dans toutes les églises de Rome; et à Saint-André-della-Valle, le père Ventura avait commencé son sermon, lorsqu'on annonça le pape. Cette apparition inattendue du pontife produisit un mouvement. L'usage est que, lorsque le pape arrive dans une église où l'on prédiche, le prédicateur doit aller prendre ses ordres pour continuer. Pie IX demanda au père Ventura à quelle station de son sermon il était.—A la seconde, répondit le moine.—Eh bien! père réplicqua le pape, j'achèverai votre tâche, cédez-moi vos insignes de prédicateur. Et le pape les endossa, monta en chaire, à la grande stupefaction de la foule réunie dans cette vaste église, et se mit à prêcher avec le plus grand succès.

UNE FATALE ERREUR! A QUOI TIENNENT LES MEILLEURES CHOSES!—Un journal de Londres nous raconte l'anecdote suivante, qui est bien digne d'être reproduite: "Un vieux monsieur de cette ville, marchand dans Bush-lane, avait une seule fille, douée de tout ce qui peut plaire et charmer, de toutes les qualités morales et physiques et possédant en outre une belle dot. Elle était engagée et très attachée à un jeune homme de son rang, bien placé comme elle dans le monde et digne en tout point de son amour et de son bonheur qui s'étendait. Les arrangements préliminaires étaient faits, et après avoir été reculé deux ou trois fois, le mariage était positivement fixé pour jeudi, le 15 avril 18... Le lundi précédent le jeune monsieur, qui devait recevoir £10,000 de dot le jour de son mariage, et £30,000 après la mort de son beau-père, qui vint à l'âge avancé du vieillard, ne devait pas tarder, eut avec sa jolie fiancée une de ces petites scènes de jaloux qui peuvent arriver aux amoureux les mieux épris l'un de l'autre. C'était à une petite soirée. La jeune miss trouva son fiancé trop galant auprès d'une de ses amies qui avait bien les plus beaux yeux bleus du monde et des tresses de cheveux

Marchés.—L'échevin Beaubien, président, MM. Tully, Gorrin, Sims, Valois. Balaïraze.—L'échevin Ferrier, président, MM. Pêchevin F. Perrin, Lyman, Gogy, Lynch. Polos.—A. La Rocque, président, MM. Glencoe, Gibb, Oaimet, Beaudry. Aiguède.—L'échevin F. Perrin, président, MM. Ferrier, Dorwin, Oaimet, Gogy.

PAR LE TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE. WASHINGTON, 5 mars.

La goëlette Cora est arrivée à la Nouvelle-Orléans le 26 février, ayant quitté Bruso Santiago le 19. Cette arrivée confirme la probabilité d'une action à Saltillo. On dit que tous les postes avancés du général Taylor se sont repliés et qu'on attend l'attaque, si elle a lieu, dans les derniers jours de février.

Les forces du général Taylor à Saltillo excédaient six mille hommes. Certains officiers pensent qu'en le trouvant à la tête d'une telle force les Mexicains abandonneront l'idée de l'attaque.

Nombre d'officiers pensent encore que Santa-Anna ne médite aucune tentative sérieuse de ce côté, que son mouvement n'est qu'une feinte, et qu'il dirigera son corps principal sur Vera-Cruz.

Le bruit s'est répandu à la Nouvelle-Orléans qu'un engagement général a eu lieu; mais le Pica-yune n'y ajoute aucunement foi.

On appréhendait vivement à Matamoros une attaque du général Urrea qui l'on dit être en tête de deux mille des meilleures troupes mexicaines et le reste des Rancheros.

Le colonel Drake, qui commande à Matamoros, a fait préparer des mousquets et des munitions pour les citoyens en cas d'attaque, et envoyé chercher à la Pointe Isabelle diverses pièces d'artillerie.

Le Pica-yune ne regarde pas comme bien imminent le danger qui menace Matamoros. Les troupes s'embarquaient à Pombouhure du Rio Grande, avec toute la rapidité possible.

Le général Worth n'était pas encore parti le 19 et ne devait pas partir tant que toutes ses troupes ne seraient pas à bord. On ne pense pas que l'armée puisse quitter l'île de Lobos avant le 18 mars.

CLOTURE DU CONGRÈS AMÉRICAIN.—La session du congrès a été close le 4 mars à une heure du matin après avoir duré 3 mois moins trois jours. Avant de se séparer, les deux chambres ont passé le bill des trois millions et celui de l'augmentation de l'armée. Les modifications proposées au tarif ont été repoussées au grand mécontentement surtout des partisans de la protection.

CORPORATION DE MONREAL. MARDI, MARS 1847.

Présents: Son honneur le pape; les échevins Bourret, Perrin, Beaubien, Firr, et Tully; les conseillers Footner, Gibb, Lyman/alois, Oaimet, Gorrin, Gogy, Ward, Beaudry à l'ench.

Le Greffier lit une pétition de J. B. Dufresno, exposant qu'il avait été engagé à sonner sa maison pour une place de poll, aux dernières élections municipales, et qu'en conséquence des violences commises par une populace armée, sa maison et ses meubles avaient été fort endommagés. C'est pourquoi il croyait avoir droit à une indemnité d'au moins £8 7s, montant auquel la pte avait été estimée par deux personnes des signatures étaient au bas de la requête.

Quelques mois sont échangés entre MM. Bourret et Gorrin, au sujet de l'élection de Centre. Ce dernier expose qu'il attendait l'édiction des habitants du quartier Centre, par rapport à la motion dont avait été donné avis, pour faire une nouvelle élection; il prit M. Bourret à l'entendre jusqu'au lendemain; et que dans les ou la pte n'aurait pas été reçue ce jour là, pourrait procéder sans opposition.

Une communication est présentée de la part de la nouvelle compagnie de g offrant un certain nombre de parts au conseil d'élite, et demandant une réponse immédiate.

On lit une pétition des vendeurs de légumes au marché Bonsecours, demandant le conseil les décharge du loyer de leurs caves jusqu'au 1er mai prochain, en conséquence des que ces caves étaient si froides que les légumes avaient gelé, et que le loyer était d'un chelin par pied de celui qu'ils avaient coutume de payer l'ancien marché.

Sir motion de M. La Rocque fut résolu qu'il soit averti dans les journaux que conseil recevra des requêtes pour la place de usager.

M. Bourret donne avis qu'il a motion à la prochaine séance du conseil poifaire nommer un comité qui s'enquerra de la conance de réduire les taxes sur certaines classes la société.

M. La Rocque mentionne que comité nommé l'an dernier, pour s'enquérir amendements à faire à l'acte d'incorporation cessé d'exister à la fin de l'année civile, et qu'il allait en nommer un nouveau pour les mêmes. Ce comité est nommé aussitôt.

Le conseiller Gibb donne avis une motion pour définir les devoirs de trésorier la cité avec la plus grande exactitude.

Merci 10 mars 1847.

Présents: Son Honneur le Mo; les échevins Bourret, Beaubien, Tully, Pei; les conseillers Lyman, La Rocque, Footner, Gie, Gogy, Ward, Gibb, Oaimet, Beaudry, Valois Linch.

Son Honneur le Maire donna aux présidents des différents comités de préparer estimés des dépenses à faire pendant l'année dans chacun de leurs départements.

Le conseiller La Rocque donna avis qu'il introduira un règlement pour amener le règlement passé dernièrement au sujet de vente du bois de chauffage.

Sur motion de l'échevin Bourr, secondé par le conseiller Gogy, un comité 7 membres est nommé pour s'enquérir s'il ne sera pas convenable de réduire les taxes imposées aux marchands, encanteurs, charretiers, et aux choses de la société.

Le jour pour la nouvelle élection du quartier Centre est fixé à lundi le 22 du mois courant.

Les places de poll sont la main de pompe au coin des rues St. Jacques et St. Lrent, et le bas de la maison de M. Martin, rue des commissaires.

Les officiers-rapporteurs sont M. W. Bristow, et Joshua Pelton.

Sur motion de M. Bourret, Bonlangot et B. Workman, échevins, sont nommés auditeurs pour l'année courante.

COMITÉS NOMMÉS PAR MLE MAIRE. Finances.—J. D. Gibb, président, MM. Beaubien, Ferrier, Dorwin, Beaudry.

Chemin.—L'échevin Bourr président, MM. Tully, Footner, Gorrin, La Rocque, Ward, Lynch.

Feu.—B. Lyman, président, M. Bourret, Footner, Valois, Ward.

VENTES A L'ENGAN. Par William Clarke. VENTE IMPORTANTE. MEUBLES DE MENAGE DE VALLEUR.

Le Soussigné a été autorisé de vendre par Exécution publique, LUNDI, le 15 du courant, et les jours suivants, à la résidence de l'Hon. PETER MCGILL, rue St. Gabriel, vis-à-vis la porte ouest du "Champ de Mars," tous les MEUBLES DE MENAGE de prix savoir:—

Argenterie et articles plaqués. Services de Porcelaine, pour Dîner, Dîner et Thé. Superbe assortiment de Verres Découpés, avec un beau Service de Dessert, en Cristal. Trois beaux Vases. Meubles de Salon et de Bibliothèque. Superbes Peintures à l'huile et à l'aquarelle. Garnitures de Lits et de Tables. Meubles de Cuisine. Ustensiles etc. Une excellente Machine à Repasser.

Un Carrosse de manufacture anglaise, garni en Drap superbe. Diverses Voitures, Sleighs et Robes doubles et simples. Harois, Selles, etc.

Des Catalogues, contenant d'amples détails, seront distribués quatre jours avant la vente, durant lequel temps, toutes personnes désirant acheter seront admises à la maison, où elles pourront examiner les meubles, etc.

Conditions libérales. La Vente Chaque jour à ONZE heures précises. Wm. CLARKE, Encanteur.

12 mars. N. B.—L'ameublement du salon d'entrée qui est en bois de Rose, couvert de superbe Flammé bleu, ainsi que les rideaux, etc., sont de première main, tous de première manufacture anglaise, seront vendus à aucune déduction en faire l'acquisition par vente privée, avant l'annonce.

A LOUER A CHATEAUGUAY. LE MAGASIN ci-devant occupé par Tei Joseph COUILLARD, écuyer, avantageusement situé pour le commerce; avec un grand magasin en pierre, caves, remises et autres dépendances. Pour les conditions, s'adresser au Soussigné sur les lieux. ANTOINE COUILLARD, Chateauguay, 9 Février, 1847.

MAISON A LOUER, avec Bains, Cabinets d'eau, sance, Fourneaux, etc. —JUSSE— Une OFFICE ou MAGASIN. S'adresser sur les lieux, Rue Craig et St. Dominique, près du Champ-de-Mars, à P. MOREAU.

12 mars, 1847. 2 f ps. MAISON D'INDUSTRIE.

A Son Honneur, le maire de Montréal. NOUS les Soussignés, vous prions de convoquer une ASSEMBLÉE PUBLIQUE, des Citoyens de la Ville de Montréal, aussitôt qu'il vous sera convenable, pour prendre en considération le besoin d'établir sur cette ville une MAISON D'INDUSTRIE, sur une base large et libérale.

Nonché, 5 mars, 1847. Peter McGill, M. L. C.; Adam Ferris, M. L. C.; H. Lafontaine, M. P. P.; Geo Moffatt, M. P. P.; N. Morin, M. P. P.; James Leach, M. P. P.; Jacob De Witt, M. P. P.; C. S. DeBluy, M. P. P.; Wolfred Nelson, M. P. P.; B. H. Landis, M. P. P.; L. T. Drummond, M. P. P.; Olivier Berthelet, Toussaint Pallier, Alex. Buchanan, S. W. Monk, Jos. Bourret, Francis Hincks, Pierre Beaubien, Wm. Lunn, Alexis Laframboise, Benjamin Holmes, Geo. E. Carlier, J. A. Donohoe, Hugh Taylor, Henry Judah, N. Dumas, Albert Furness, M. J. Hays, L. O. LeTourneur, R. A. R. Hubert, John Coffner, William Workman, C. S. Cherrier, Geo. Frothingham, William Bristow, François Perrin, Alfred Larocque, Alex Urquhart, R. L. McDonnell, M. D. Joseph Vallée, Andrew Shaw, Geo. Hagner, Hubert Paré, Benjamin Brewster, Henry Mulholland, James Scott, S. C. Monk, L. H. Holton, Robert Easton, C. S. Rodier, W. B. Cumming, N. Valois, L. B. Smith, J. B. Donner, J. H. Evans, Thos. Workman, Edmund Atwater, John Tully, D. P. James, P. Drumgoolo, Charles Wilson, Et C. Tuttle, Charles Curran, Francis Clarke, A. Couillard, Olivier Frochette.

En la réquisition ci-haut, je convoque par les présentes une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des habitants de cette ville, qui aura lieu au PALAIS DE JUSTICE, Mardi prochain, le 16 du courant, à 3 heures, P. M. J. E. MILLS, Maire.

12 mars, 1847. Société d'Horticulture. DE MONTRÉAL.

UNE ASSEMBLÉE Publique de la dite Société se tiendra dans la Soirée de MARDI le 16 Mars courant.

DANS LA SALLE DES ODD FELLOWS, Grande Rue St. Jacques.

On le rapport au comité nommé pour rédiger des Régléments, sera présenté, et des discours sur ce sujet seront prononcés.

Les Dames et les Messieurs qui désirent faire partie de cette société sont priés d'assister à cette soirée.—12 mars.

Corporation de Montréal. AVIS.

DES REQUÊTES seront reçues à l'Hôtel de Ville, jusqu'au SAMEDI, 20 de ce mois, pour la place de Messager du Conseil de Ville, devenue vacante par la démission de M. Henry O'Donoghue.

Par ordre, J. P. SEXTON, Greffier de la Cité.

Hôtel de Ville, Montréal le 12 Mars, 1847.

A LOUER. Possession au Premier de Mai.

LE MAGASIN rue Notre-Dame, maintenant occupé par MM. HANAYON & S. L., adjoint au celui de M. JOHN HAYON, pour les conditions, s'adresser à AUSTIN CUVILLIER.

12 mars. Blé de Semence.

400 MINOTS de BLE de la MER NOIRE d'une qualité supérieure à vendre.

à vendre à M. J. HAYS, 1000 St. Jacques, Montréal, le 12 mars 1847.

Le Comité des Souscripteurs pour la publication et la distribution gratuite, sous forme de pamphlet, de la LECTURE DE M. FABRE sur l'Etude de l'Economie Politique, annonce une première distribution comme suit :

Table listing subscription details for 'Lecture de M. Fabre' with columns for quantity and price.

Chaque secrétaire d'école et chaque curé du District de Montréal trouvera un exemplaire déposé pour lui chez MM. FABRE & Cie, à Montréal.

Des copies des Agences seront établies à Québec et Trois-Rivières, nous leur adresserons les exemplaires destinés à leurs districts.

Messieurs les Souscripteurs qui n'ont pas encore reçu leurs exemplaires, sont respectueusement priés de passer chez M. D. E. PAPINEAU, Notaire, rue Notre-Dame où ces exemplaires ont été déposés pour eux.

FAILLITE DE HARKIN & BADEAU.

TOUTES personnes endettées à la Faillite de Harkin & Badeau, sont requises de payer immédiatement aux Soussignés Syndic, au Bureau de M. Jean Bruneau...

J. N. WALKER & Cie., MACHINISTES, Faubourg St. Joseph, rue Joseph, No. 65.

INFORMENT respectueusement leur amis et le public qu'ils sont maintenant prêts à exécuter et réparer toute sorte d'ouvrages en cuivre, et à poser les cloches.

GRAND MARCHÉ! GRAND MARCHÉ!

FONDS DE MAGASIN EN BANQUEROUTE De £3000 à £4000!!! 4e Porte à droite, en entrant sur la rue Notre-Dame, par la Place d'Armes.

LES Soussignés ayant acheté le fonds du magasin de MM. HARKIN & BADEAU, à tant dans le £, prennent de la occasion d'informer respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'il commencent à le vendre au magasin de Mess. Harkin & Badeau...

BEAUDRY & FRERE, 2 fév.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. Francis Hincks, Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Otawa Hôtel. Montréal 19 février 1847.

PORTER.

NOUS avons à offrir au public du Porter qui sans être tout à fait celui de Londres, n'en est pas pour cela moins bon.

PIGEON, DORAY et SAUVAGEAU. Brasserie Pigeon, Montréal, 2 mars, 1847. 3c.

LA CHIMIE AGRICOLE,

Mise à la portée de tout le Monde.

OUVRAGE très simplifié, à l'usage des AGRICULTEURS CANADIENS et particulièrement des ECOLES ELEMENTAIRES, par N. AUBIN, prix 1s. 3d. ou 12s. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE & Cie. 19 Février, 1847.

AVIS.

LES Soussignés, propriétaires et tenanciers du village de St. Hyacinthe donnent avis qu'ils s'adresseront aux diverses branches de la Législature Provinciale, à sa prochaine Session (ou à la suivante) et les détails se trouveront insuffisants pour demander que le dit village soit incorporé, et que la désignation des limites du terrain qui sera sous le contrôle de la Corporation soit laissée à l'Exécutif.

MAURICE BUCKLEY, JEAN LABATTE, ET. LECLERC, L. ARCHAMBAULT, J. BISTOEAU, A. ARCHAMBAULT, D. G. MORISON, F. CADORET, M. PLAMONDON, P. E. LECLERE, L. R. BLANCHARD, M. LAFFRAMBOISE, C. BEAUREGARD, L. P. R. BLANCHARD, J. B. ST. DENIS, M. A. PAPINEAU, LEONARD BOIVIN, A. A. DESSAULLES, G. F. BARNES, L. A. DESSAULLES, 15 janv.

SITUATION D'INSTITUTRICE DEMANDEE.

UNE Dame veuve d'origine anglaise désirerait trouver une situation, dans une école à la ville ou à la campagne comme institutrice dans les langues anglaise et française. Elle préférerait enseigner dans une famille et peu fournir les meilleurs recommandations. S'adresser à ce Bureau, Montréal 15 janv. 1847.

VOYAGE A LA TERRE SAINTE,

PAR MESSIRE LEON GINGRAS, DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE impatientement attendu du public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression. Deux volumes en octavo, beau papier, prix 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

A Vendre par le Soussigné. 1000 QUARTS de PLATRE à Engrais de la meilleure qualité.

200 drabs de Grande Morue Verte, 200 quarts de Morue, 200 do Harings d'Arichet, 200 do du Baie St. George, 200 do Maquereau, 100 quarts Morue de Table, 50 quarts de Saumon, 200 barils de Beurres, 50 Tonnes de Melasse, 30 bouquets de Tabac en feuille de l'Amérique.

SOCIÉTÉ DISSOUTE.

AVIS est par le présent donné que la société existante sous le nom et raison de Beliveau et Terny marchands à Montréal a été dissoute le 1er déc. dernier par le consentement mutuel des deux associés soussignés.

LOUIS J. BELIVEAU, ROBERT TERROUX, 15 janv. 1847.

L. J. B. prend occasion d'avertir ses amis et le public qu'il continuera les affaires à la même place et qu'il s'efforcera de mériter l'encouragement de ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique.

VENTE DE

Marchandises d'Hiver POUR VIDER LE MAGAZIN.

J. B. BROWN avertit respectueusement que dans la rue de vider entièrement son magasin. IL VEND MAINTENANT. Tout son fond à des prix si bas que les familles ne peuvent s'empêcher de venir le visiter et d'acheter non seulement pour le présent mais pour le futur.

MANUEL DE LA TEMPERANCE, APPROUVÉ PAR NN. SS. LES EVÊQUES, PAR MR. GRIGNOUY.

A VENDRE: A l'ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL, Rue St. Denis. Chez le Dr. CÔTÉ, Droguiste, Coin des rues Notre Dame et St. Denis. "Jos. Roy, Ecr. Rue St. Paul.—Et chez tous les libraires de cette ville. 1s. 3d. le volume et 12s. la douzaine. 15 janv.

NOUVELLE LIGNE

DE DILIGENCE POUR BURLINGTON. TRAJET POUR \$4.

LA Ligne de Diligence du Peuple, en Estafette, commencera à être en opération LUNDI, le 18 janvier courant, entre BURLINGTON et MONTRÉAL, partant de cette dernière place tous les LUNDI, MARDI et VENDREDI à DEUX heures P. M., couchant à St. Jean et repartant le lendemain matin à 7 heures pour arriver à Burlington dans la soirée du même jour.

Cette ligne de Diligence qui a été établie pour l'utilité et le confort des Marchands, ne sera pas encombrée ni arrêtée par les malles: les Marchands qui sont en route pour l'Angleterre, via Boston ou New-York ne seront pas retenus en route par cette ligne qui sera toujours munie d'excellents chevaux et de bonnes voitures ainsi que de conducteurs attentifs et soigneux, et les Propriétaires n'épargneront rien pour contenter les voyageurs.

J. LUCKIN de Montréal à St. Jean, WATSON & Cie de Rivière au Brechet, N. BULLARD de Swanton, T. CAMPBELL de St. Albans, VICTOR ADAMS de West Millot, S. S. SKINNER de Burlington.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE EDISTRICT DE MONTRÉAL.

Extrait. Montant du aux pernes qui ont déposé le 31 Aout 46.....£10,803 1 8

Cr. Montant dû aux pernes qui ont déposé à cette te.....£16,833 17 4

DILIGENCES

Montréal et Québec.



TRAJET EN DEUX JOURS.

Le Public et respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera Montréal et Québec TOUS LES JOURS, (excepté les Dimanches).

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et diligents, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

W. RONSON, Propriétaires, T. & T. COMTE, Montréal, S. & C. O'GUEH, Propriétaires, MICHEL GAUVIN, Québec.

1 décembre.

Le Soussigné est devenu acquéreur de toutes les créances dues à la FAILLITE DE NOEL CINGMARS, avertit ceux qui ont à la dite faillite de venir payer immédiatement le montant de leur compte au N° 117, rue St. P. près vis-à-vis de B. Brewster, coin de la rue St. François-Xavier, ou sinon, leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat.

LOUIS PLAMONDON, Montréal, 15 déc. 18.

A VENDRE,

UN TERRAIN la rue de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pds de front sur 30 pds de profondeur, avec deux toits de 34 pds de front chaque, y compris les pages, voûtes et autres bâtiments, rapportant l'une, un loyer de 400 et l'autre un loyer de 150 par année.

UN autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 191 pds de profondeur avec une maison de 29 pds et un autre de 53 pds de front et autres bâtiments, rapportant un loyer de 2200 par année.

UN autre terrain au Côteau Barron, de 270 pds de front sur 165 de profondeur.

UN autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pds de front sur 100 pds de profondeur.

UN autre terrain au même lieu, de 50 pds sur 100 pds.

Un quart du prix sera exigible après la ratification de l'acte de vente demandée par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'icelui, dans le cas où il ne serait pas demandé telle ratification, et le reste du prix sera payé par termes égaux. Pour les conditions s'adresser à SERAFINO GRIGNOUY ou ALEXIS GIARD, Avocat. 22 janv.

SLEIGHS! SEIGHS! SLEIGHS!

LES soussignés ont maintenant de leurs fonds étendu de voituriers d'hiver, à une réduction de 25 pour cent de leur prix ordinaires.

M. & P. GAVIN, Coin des rues Bleury et Craig. Montréal 29 janv.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES PAR LE FEU.

LES Soussignés ont transporté leur Magasin au N° 1014, rue Notre-Dame, vis-à-vis M.M. SAVAGE & SOX, et MALOMON, fourrier. Remercient leurs pratiques et le public en général pour l'encouragement qu'ils ont reçu de continuer à vendre leur Fond de MARCHANDISES ENDOMMAGÉES PAR LE FEU, à des prix bas pour que les familles y trouvent de grands avantages à les visiter. Leur magasin sera ouvert LUNDI prochain 1r MARS.

DESEVE & FRERE, Montréal, 26 février 1847.

A VENDRE.

UN TERRAIN avec une MAISON à un étage, appartenant à une veuve CHARLES, sur la Petite rue St. Jacques avoisant la bâtisse de la Société d'Histoire Naturelle. Un grand partie du prix d'acquisition peut demeurer entre les mains de l'acquéreur pendant un certain nombre d'années. S'adresser à JAMES COURT. 19 fév.

A Vendre a ce Bureau.

AFFICHES POUR MANSONS A LOUER.

Montréal, 12 février, 1847.

IMPORTANT AUX MARCHANDIS & C.

LES Soussignés, agents en Canada pour la vente des MOULINS de FITZGERALD, informent le public qu'ils ont reçu plusieurs de ces célèbres Moulins qu'ils offrent en vente.

DESRIVIERES & DEMPSEY, No. 23, rue St. François-Xavier. 10 nov.

GRAND ASSORTIMENT DE POELES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Pittsburg, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Farmer, Troy et Air tight, et les célèbres Poêles de cuisine à patente de Buck, poêles de salon à grille, Poêle box Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air tight, à air tempéré, et richement ornés. Les poêles patentes de Buck et les poêles Air tight de Troy, sont adaptés également à brûler du bois, du charbon ou du coke, et seront vendus, d'essai, pour un mois. Il ne faut que s'en servir pour en être satisfait.

Les poêles patentes de Buck et les poêles Air tight de Troy, sont adaptés également à brûler du bois, du charbon ou du coke, et seront vendus, d'essai, pour un mois. Il ne faut que s'en servir pour en être satisfait.

Les cylindres pour brûler le charbon ou le coke pour des passages, anti-chambres ou bureaux etc., sont simples de construction, joignant à la fois, l'élégance, la beauté du travail, l'économie du charbon, et la durée; une visite est respectueusement sollicitée.

BARRETT & HAGAR, 109 rue St. Paul. 23 Octobre.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, ETC.

L. P. BOIVIN,

Le Sus-signé vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment D'ARTICLES EN BIJOUTERIES, et autres parmi lesquels se trouvent:—

Montres en or émaillées pour Dames, Montres du riches du Messieurs, Chaines-Gardes en or, Chaines-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorngettes Doubles en or et en acier, do Simples do, Epinglettes à camée, do topaz et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété, Ecritoires (Ladies companions), plumes en or et plumes en acier, Fusils, Broses, Paniers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Rasoirs de première qualité, Canifs Ciseaux, —ATTENDEZ AUSTI—

UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par l'Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentes en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc., Montréal, Juillet, 184.

L. P. BOIVIN,

Orfèvre et Bijoutier. Rue St. Paul No. 80.

VIENT de recevoir 2 caisses EAU DE COLOGNE, de J. M. FARINA, qu'il offre en gros et en détail, à des prix réduits. 9 octobre 1846.

PORELLAINE,

FAYENCE ET VERRERIES.

1200 Papiers et Boucaults contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne, à vendre à très bas prix, soit tel qu'empâté originellement ou réempâté par douzaine, à la demande des acheteurs.

H. B. SMITH & Co. Rue St. Paul, 11 sept.

F. CARLISLE,

DOREUR, 166 Rue Notre-Dame. 166.

MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoye et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition, —à des prix modérés. 28 juillet, 1846.

MONTRES EN OR

RECEMMENT, reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux emblèmes de la Feuille d'Erable en relief. A vendre par L. P. BOIVIN. Marché-Neuf, 6 oct.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

15 TONNES Rum Jamaïque, 10 Barriques Brandy Martel et Hennessy, 10 ditto Gin de Keupa, 40 Balles Boucheons, 30 Quartes Vinaigre, 100 Cases Chandelles de Damoulin et Supermaczi.

DESRIVIERES & DEMPSEY.

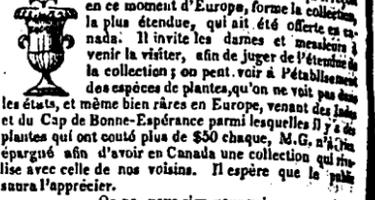
AVIS public est par les présentes donné que M. Louis G. Normandeau de L'Assomption, et Dame Thérèse Normandeau, veuve de feu Pierre Auger, se proposent de révoquer la précuration qu'ils ont donnée au soussigné tant que les dettes de la succession Normandeau n'ont pas acquittées, ainsi que comportait la dite précuration faisant partie de l'acte de partage passé devant M. Girouard et Brault, notaires, et tel que le leur a intenté le soussigné par le ministère de M. C. A. Brault, Notaire, et en conséquence les personnes qui peuvent avoir quelque affaire à régler avec la dite succession, sont priées de s'adresser au soussigné, comme par le passé.

LOUIS DELAGRAVE, Procureur des héritiers Normandeau. 29 janv.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'un honneur aux amateurs de belles plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui sera la collection qu'il possédait et ce qu'il trouva en ce moment d'Europe, forme la collection la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les États, et même bien rares en Europe, venant des jardins du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque. M. G. n'a épargné rien d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier. On ne paye rien pour voir.



13 oct.

NOUVELLES MARCHANDISES.

BEAUDRY ET FRERE, No. 127, RUE NOTRE-DAME.

(Vis-à-vis l'Eglise Angl.)

VIENNENT de recevoir par le Grand-Britain, l'Erromanga, le Caladonia, l'Erromanga et le James Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'autant, parmi lesquelles sont les articles suivantes, savoir:—

Châles de toutes descriptions, Cashemere et mouss, de laine du dernier goût, Soie caraculé et autres descriptions, Draps pilotes et castors, différentes couleurs, Dredskin et Casimir, Draps fins pour Dames et Messieurs, Etolles à veste, du dernier goût, Flanelles, Couvertes et Plaid.

Le tout à des prix très modérés. 18 septembre.

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES.

No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St. Laurent, quelques portes plus loin que le Nouveau Marché, informe respectueusement les habitants de Montréal, qui vient d'arriver de Londres et de Paris, et qu'étant en possession des patrons les plus récents et approuvés par le monde, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à mériter une part du patronage public. Ses prix en toute circonstance seront raisonnables. M. G., a en main une grande variété de Sleighs. Les réparations et le peinturage de voitures seront faites avec ponctualité et la plus grande attention. Montréal, 9 déc. 1846.

PELLETIERIES.

Le soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletieries, contenant en Marine naturelle, Ecureuil, Renard, Castor, Neutrie, Vision, Loup marin lustré et natif et aussi des souliers de Chevreuils de Lorette et des Raquettes.

A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chapellerie de Londres, une porte au nord-est la place d'armes, rue Notre-Dame. ANDREW HAYES. Décembre.

FAITES ATTENTION

TAPIS A L'HUILE, VENDRE au magasin de Marché à Foins, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de différents et grands assortis, pour Chambres, Passages et Etables, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles et Soies Cirées pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, La pots et Manteaux, etc.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre de deux étages avec lagacement située dans le village de Nicolet avec cave, hangar, écurie, jardin et autres dépendances. Cette place a été occupée depuis huit ans par M. Woodworth. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux. 23 crobre. L.S. BEAUCHEMIN.

LACOSTE & MORIN

Notaires Publics

Bureau coin des Rues St. Laurent et des Fortifications. 26 janv. 1847

J. P. Leprohon, Avocat,

A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST. VINCENT, No. 8.—Octobre

STANISLAS DRAPEAU, chef d'atelier

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE